RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00670
Numéro SIREN : 423 712 934
Nom ou dénomination : ABER-PROPRETE SAPHIR

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 2599

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 3 7 1 2 9 3 4 0 0 1 5 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 7 670	5 453	7 288
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 003 236	AS 1 446 095	557 141	568 269
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 191 855	AU 718 672	473 183	512 781
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	40 083	BI	40 083	24 726
	TOTAL (II)	BJ	4 989 520	BK 2 187 083	2 802 437	2 839 641
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	59 607	BM	59 607	57 867
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 375 665	BY 326 570	4 049 094	4 220 935
	Autres créances (3)	BZ	891 380	CA	891 380	1 203 073
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	4 000 969	CG	4 000 969	2 360 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 714	CI	27 714	48 873
	TOTAL (III)	CJ	9 555 335	CK 326 570	9 228 765	8 090 942
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 544 855	1A 2 513 653	12 031 202	10 930 584

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 447 532

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Quadra

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

DGFiP N° 2051 2021

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 785 266	3 450 277
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	946 487	669 977
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 603 120	5 991 621
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 314	4 420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	678 865	567 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 535 909	4 256 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	206 815	111 327
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	180	
	TOTAL (IV)	EC	5 428 082	4 938 963
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 031 202	10 930 584

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 428 082	4 938 963
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	351 738	FC	351 738		414 818
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	2 254 412	FH	17 388 243	FI	19 642 655		16 407 382
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 254 412	FK	17 739 981	FL	19 994 393		16 822 200
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	60 247		51 413
	Autres produits (1) (11)					FQ	73		70
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 054 713		16 873 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	600 050		579 492
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 740)		(22 432)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 425 383		2 086 217
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	575 728		567 195
	Salaires et traitements*					FY	12 025 965		10 378 846
	Charges sociales (10)					FZ	2 302 113		1 716 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	516 516		442 075
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 489		46 699
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	35 466		16 448
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 492 970		15 810 998
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 561 743		1 062 686
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 259		1 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 259		1 495
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 259		1 495
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 563 002		1 064 181

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	72 464	39 916
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	41 990	34 066
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	114 453	73 982
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 909	8 527
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36 063	12 394
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 971	20 921
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	66 482	53 061
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	265 251	149 185
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	417 746	298 080
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 170 425	16 949 161
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 223 938	16 279 184
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	946 487	669 977
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	72 468	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	10 535	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	32 053	29 686
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	47 971	114 454

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	10 535	72 468

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

30/09/2021

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Exercices antérieurs	10 535	72 464
Cessions immobilisations	36 063	41 990
Pénalités sur marché	103	
Amendes	70	
Perte sur prêt surendettement	1 200	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Perte CICE 2018 erreur DSN	9 230	
Dialogue social 2018	923	
Double règlement salaire 042019	172	
Perte fournisseurs paiement à tort 2017	210	
Regularisations comptes dettes sociales		51 367
Trop provisionné Agefiph 2020		7 061
Regularisations comptes clients		3 550
Règlement Sumacas		7 432
Regularisations cotisations 2016		1 138
Regularisations diverses		1 920

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ			D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 741 222		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG			KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ			KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM	9 710		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	3 413		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	1 930 795		KT		KU	329 053
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	13 857		KW		KX	9 501
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	1 107 249		KZ		LA	161 604
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	48 712		LC		LD	9 251
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH			LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK			LL		LM	
	TOTAL III	LN	3 113 736		LO		LP	509 408
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G			8M		8T	
	Autres participations	8U			8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P			1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	24 726		1U		1V	17 225
	TOTAL IV	LQ	24 726		LR		LS	17 225
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	4 879 685		ØH		ØJ	526 633

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN			CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO			LV		LW	1 741 222	1X	1 741 222
CORPORELLES	Terrains	IP			LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR			MD		ME	9 710	MF	9 710
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG		MH	3 413	MI	3 413
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ	256 612	MK	2 003 236	ML	2 003 236
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM		MN	23 358	MO	23 358
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV			MP	151 915	MQ	1 116 938	MR	1 116 938
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	6 403	MT	51 560	MU	51 560
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY			NG	414 929	NH	3 208 215	NI	3 208 215
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ			ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1			2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E	1 868	2F	40 083	2G	40 083
	TOTAL IV	I3			NJ	1 868	NK	40 083	2H	40 083
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	416 797	ØL	4 989 520	ØM	4 989 520

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DGFiP N° 2055 2021

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	14 646	PF		PG		PH	14 646
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	4 484	PS	972	PT		PU	5 456
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 351	PW	863	PX		PY	2 214
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 362 526	QA	339 633	QB	256 064	QC	1 446 095
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 416	QE	3 333	QF		QG	9 749
	Matériel de transport	QH	618 162	QI	166 526	QJ	116 400	QK	668 289
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	41 848	QM	5 189	QN	6 403	QO	40 634
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 034 788	QV	516 516	QW	378 867	QX	2 172 437
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	2 049 434	ØP	516 516	ØQ	378 867	ØR	2 187 083

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	341 275	6U	13 489	6V	28 194	6W	326 570
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	341 275	TY	13 489	TZ	28 194	UA	326 570
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	341 275	UB	13 489	UC	28 194	UD	326 570
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	13 489	UF	28 194		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	40 083	UV		UW	40 083
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	447 532		(0)		447 532
	Autres créances clients	UX	3 928 133		3 928 133		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	27 132		27 132		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	617 665		617 665		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	82 002		82 002		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	155 761		155 761		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	6 812		6 812		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 008		2 008		
	Charges constatées d'avance	VS	27 714		27 714		
	TOTAUX	VT	5 334 842	VU	4 847 227	VV	487 615
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 314	6 314		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	678 865	678 865		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 123 137	2 123 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	746 776	746 776		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	119 666	119 666		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 055 260	1 055 260		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	491 070	491 070		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	206 815	206 815		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	180	180		
TOTAUX		VY	5 428 082	VZ 5 428 082		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ

Emprunts remboursés en cours d'exercice VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

ABER-PROPRETE SAPHIR
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 246 700 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
423 712 934 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 FEVRIER 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 946 487 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 946 487 euros

A titre de dividende global à l'associée unique .....569 877 euros
Soit 231 euros par part

Le solde, soit la somme de.....376 610 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élevant ainsi à 4 161 876 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 569 877 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 23 février 2022.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2020	334 988 €	0 €	334 988 €	135,79 €
30/09/2019	400 000 €	0 €	400 000 €	162,14 €
30/09/2018	600 000 €	0 €	600 000 €	243,21 €

Certifié conforme
La Gérance
Madame Sophie GADONNEIX

GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

EXEMPLAIRE A ADRESSER AU GREFFE

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE SAPHIR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 4.341 K€, y compris 448 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel dont il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pas pu être communiquées, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 9 février 2022

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42371293400151 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 7 670	5 453	7 288
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 003 236	AS 1 446 095	557 141	568 269
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 191 855	AU 718 672	473 183	512 781
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	40 083	BI	40 083	24 726
	TOTAL (II)	BJ	4 989 520	BK 2 187 083	2 802 437	2 839 641
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	59 607	BM	59 607	57 867
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 375 665	BY 326 570	4 049 094	4 220 935
	Autres créances (3)	BZ	891 380	CA	891 380	1 203 073
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	4 000 969	CG	4 000 969	2 360 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 714	CI	27 714	48 873
	TOTAL (III)	CJ	9 555 335	CK 326 570	9 228 765	8 090 942
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 544 855	1A 2 513 653	12 031 202	10 930 584

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	447 532
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 785 266	3 450 277
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	946 487	669 977
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 603 120	5 991 621
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 314	4 420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	678 865	567 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 535 909	4 256 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	206 815	111 327
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	180	
	TOTAL (IV)	EC	5 428 082	4 938 963
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 031 202	10 930 584

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 428 082	4 938 963
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

FAIRE FAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	351 738	FC	351 738		414 818
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	2 254 412	FH	17 388 243	FI	19 642 655		16 407 382
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 254 412	FK	17 739 981	FL	19 994 393		16 822 200
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	60 247		51 413
	Autres produits (1) (11)					FQ	73		70
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 054 713		16 873 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	600 050		579 492
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 740)		(22 432)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 425 383		2 086 217
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	575 728		567 195
	Salaires et traitements*					FY	12 025 965		10 378 846
	Charges sociales (10)					FZ	2 302 113		1 716 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	516 516		442 075
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 489		46 699
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	35 466		16 448
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 492 970		15 810 998
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 561 743		1 062 686
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 259		1 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 259		1 495
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 259		1 495
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 563 002		1 064 181

CORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	72 464	39 916
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	41 990	34 066
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	114 453	73 982
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 909	8 527
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36 063	12 394
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 971	20 921
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	66 482	53 061
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	265 251	149 185
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	417 746	298 080
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 170 425	16 949 161
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 223 938	16 279 184
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	946 487	669 977
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	72 468	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	10 535	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	32 053	29 686
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	47 971	114 454

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	10 535	72 468

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2021

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Exercices antérieurs	10 535	72 464
Cessions immobilisations	36 063	41 990
Pénalités sur marché	103	
Amendes	70	
Perte sur prêt surendettement	1 200	

LAISSER LIBRE A GAUCHE EN PLAN DE DECLARATIVE

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Perte CICE 2018 erreur DSN	9 230	
Dialogue social 2018	923	
Double règlement salaire 042019	172	
Perte fournisseurs paiement à tort 2017	210	
Regularisations comptes dettes sociales		51 367
Trop provisionné Agefiph 2020		7 061
Regularisations comptes clients		3 550
Règlement Sumacas		7 432
Regularisations cotisations 2016		1 138
Regularisations diverses		1 920

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

DOIT ÊTRE CONSERVÉE PAR LE DÉCLARANT

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE SAPHIR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	1 à 3 ans
Agencements divers	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Conséquences de l'évènement COVID 19 :

La crise sanitaire liée au COVID-19 constitue un évènement majeur au titre de l'exercice clos.

La société ABER PROPRETÉ SAPHIR constate que ces évènements n'ont pas eu d'impact négatif sur son activité et que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

- Bail commercial

La société ABER PROPRETE SAPHIR a signé le 10 février 2021 un bail commercial pour des locaux à Joué-Lès-Tours (37), 52 Route des Vaux.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable Général, les comptes annuels de la société au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
- La dépréciation des créances clients ;
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La dépréciation des stocks ;
- Le chiffre d'affaires.

Une fusion-absorption de la société ABER PROPRETE ATLANTIQUE par la société ABER PROPRETE SAPHIR est intervenue sur l'exercice 2021-2022, à effet rétroactif au 01/10/2021.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2020	Acquisitions	Diminutions	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	1 741			1 741
Agencements des constructions	13			13
Installations techniques, mat. & outillage. industriels	1 930	329	257	2 002
Installations générales agencements divers	13	10		23
Matériel de transport	1 107	162	152	1 117
Matériel de bureau et mobilier	49	9	6	52
Total	**4 853**	**510**	**415**	**4 948**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial en K€	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	531		531	0
Mali technique Force 4	1 196		1 196	
Total	**1 727**	**0**	**1 727**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2020	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
Prêts & autres immobilisations financières	25	17	2	40
Total	**25**	**17**	**2**	**40**

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2020	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	14			14
Agencements des constructions	6	2		8
Installations techniques, mat. & outillage. industriels	1 362	340	256	1 446
Installations générales agencements divers	7	3		10
Matériel de transport	618	167	116	669
Matériel de bureau et mobilier	42	5	6	41
Total	**2 049**	**517**	**378**	**2 188**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2020	Dotations	Reprises	30/09/2021
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour impôt Autres provisions (Prud'hommes)	0			0
Total provisions pour charges	0	0	0	0
Sur stocks et en cours				0
Clients	341	13	28	326
Total provisions pour dépréciation	341	13	28	326
Total	**341**	**13**	**28**	**326**
- exploitation		13	28	
- financier				
- exceptionnel		0		

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	40		40
Créances clients et comptes rattachés	4 376	3 928	448
Personnel et comptes rattaches	27	27	
Créances sociales			
Etat créances fiscales	862	862	
Créances groupe (C/C)	0	0	
Débiteurs divers	2	2	
Charges constatées d'avances	28	28	
Total	**5 335**	**4 847**	**488**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	28
Total	**28**

GORIOUX - BARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
CICE 2018	
PAR Activité Partielle	4
PAR Aide Embauche Jeune	3
Remboursement formation et assurance	0
Clients, factures à établir	23
PAR cession QUAD	0
AAR	0
Total	**30**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 246 700 euros, est composé de 2 467 parts sociales de nominal 100 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**5992**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	946
Distribution de dividendes	-335
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**6603**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**611**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	6	6		
Fournisseurs et comptes rattachés	679	679		
Personnel et comptes rattachés	2 123	2 123		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	747	747		
Dettes fiscales	1 666	1 666		
Groupes et associés				
Autres dettes	207	207		
Produits constatés d'avance				
Total	**5 428**	**5 428**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	107
Formation continue	165
Effort construction	83
Taxe d'apprentissage	85
Comité d'entreprise	57
Clients, avoirs à établir	59
Fournisseurs, factures non parvenues	27
Participation +forfait	318
Congés payés	822
Charges sociales et fiscales sur congés payés	176
Primes conventionnelle	48
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	10
Primes annuelle	154
Charges sociales et fiscales sur primes annuelle	66
Taxes sur Véhicules	1
Organic	1
Trop perçus apprentis	2
Total	**2 181**

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en Keuros	Montant
Ventes de marchandises	352
Production de services	17 388
Total	**17 740**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	17 740
Total	**17 740**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Sur Exercice Antérieurs	11	72
Cessions d'immobilisations	36	42
Perte sur prêt surendettement	1	0
Amendes pénalités	0	0
Charges diverses sur exercices antérieurs	0	0
Total	**48**	**114**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	7
Agents de maitrise	32
Employés	25
Ouvriers	406
Total	**470**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 83 961 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 0,98 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 40 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE SAPHIR S.A.R.L. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

4. Litiges sociaux

Des litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2021, les demandes s'élèvent à 57 K€. Compte tenu de l'état d'avancement des procédures et au regard des éléments des dossiers, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 30/09/2021 concernant ces litiges.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS